



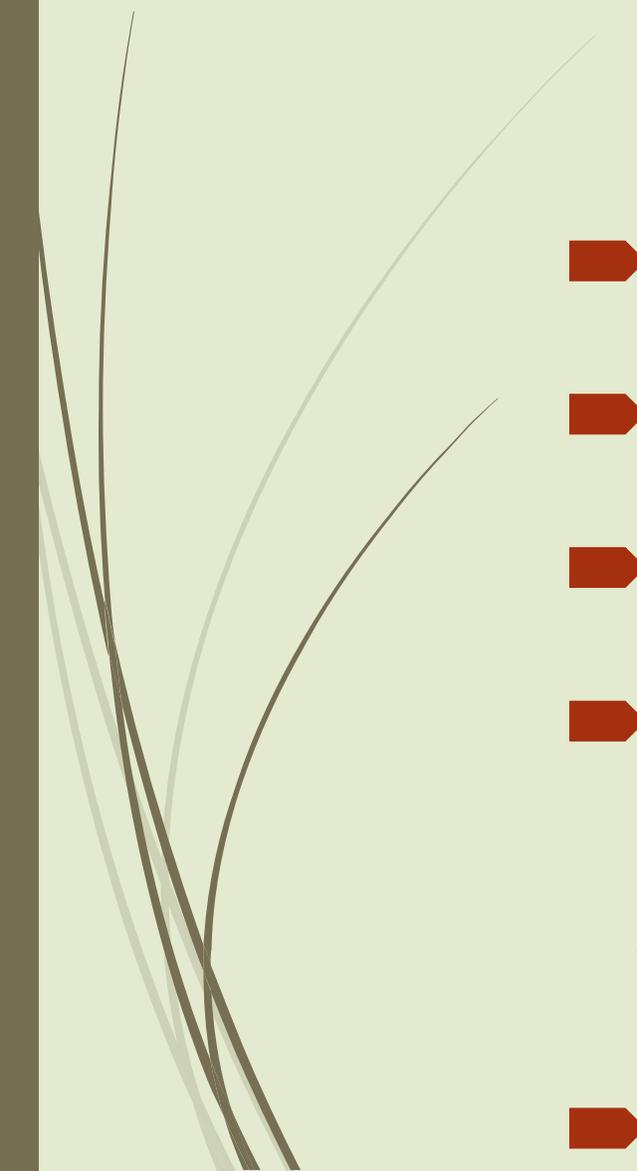
# Loi et droits sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes

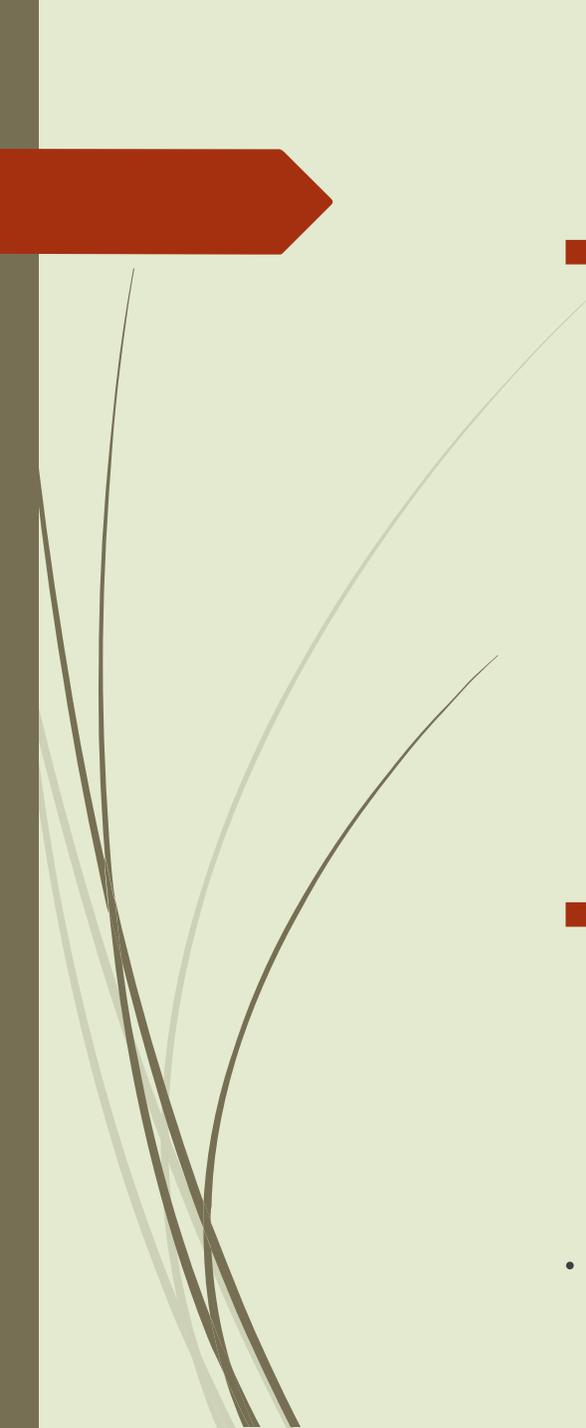
**Par CAFCO**

**Courriel: [cafcordc@gmail.com](mailto:cafcordc@gmail.com),  
[cafcordc2005@yahoo.fr](mailto:cafcordc2005@yahoo.fr)**



# Plan de présentation

- Contexte
  - Nécessité de légiférer sur la loi ;
  - Aperçu de la loi ;
  - Nécessité d'intégrer la problématique des adolescents et des jeunes dans la loi ;
  - Conclusion
- 

- 
- La République Démocratique du Congo, est située au centre de l'Afrique avec une superficie de 2.345.409 km<sup>2</sup> et une population d'environ 70 millions d'habitants étant ainsi le troisième grand pays en Afrique subsaharienne. L'indice synthétique de fécondité de 6,6 dépasse la moyenne africaine, et au moins 45 % de la population sont des jeunes de moins de 15 ans.
  - La loi en cours, héritée de la période coloniale de 1920, interdit la promotion de la contraception et réprime sévèrement ceux qui ne la respectent pas (article 178 du code pénal livre II).

- 
- En 1973, le Président de la République de l'époque va prendre le décret créant le Conseil National pour la Promotion du Principe de Naissances Désirables. Cet acte réglementaire autorise ainsi l'exercice des activités de Planification Familial(PF).
  - L'absence d'une base légale, expose les acteurs à des poursuites judiciaires ce qui constitue un obstacle important au développement des programmes de planification familiale qui ont besoin d'un cadre juridique favorable et sécurisant pour être efficaces et pour répondre aux besoins de la population.



# I. Nécessité de légiférer

- Elle résulte du fait de la dichotomie de deux textes de lois qui s'opposent et qui empêchent l'exercice convenable des méthodes contraceptives

Et aussi à répondre à des impératifs suite à l'adhésion et/ou à la ratification de certains instruments juridiques internationaux



## II. Aperçu de la loi

Elle comporte 32 articles en 8 chapitres :

- Chap. 1 : Des dispositions générales
- Chap. 2 : Des soins et services de la santé de la reproduction
- Chap. 3 : Du personnel des services de santé de la reproduction
- Chapitre 4 : Des structures de la santé de la Reproduction



## II. Aperçu de la loi

La loi aborde la question des adolescents au chapitre 2 à l'article 7 point 3 en ces termes

- La santé des adolescents et des jeunes :
- Consultation prénuptiale /pré-conceptionnelle ;
- Prise en charge de la santé des jeunes y compris des comportements à risque notamment l'alcoolisme, la toxicomanie, la délinquance et la prostitution ;



## II. Aperçu de la loi

- Lutte contre les grossesses non désirées, les maternités précoces et les avortements criminels ;
- Promotion de la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes ;
- Promotion de la santé scolaire et universitaire ;

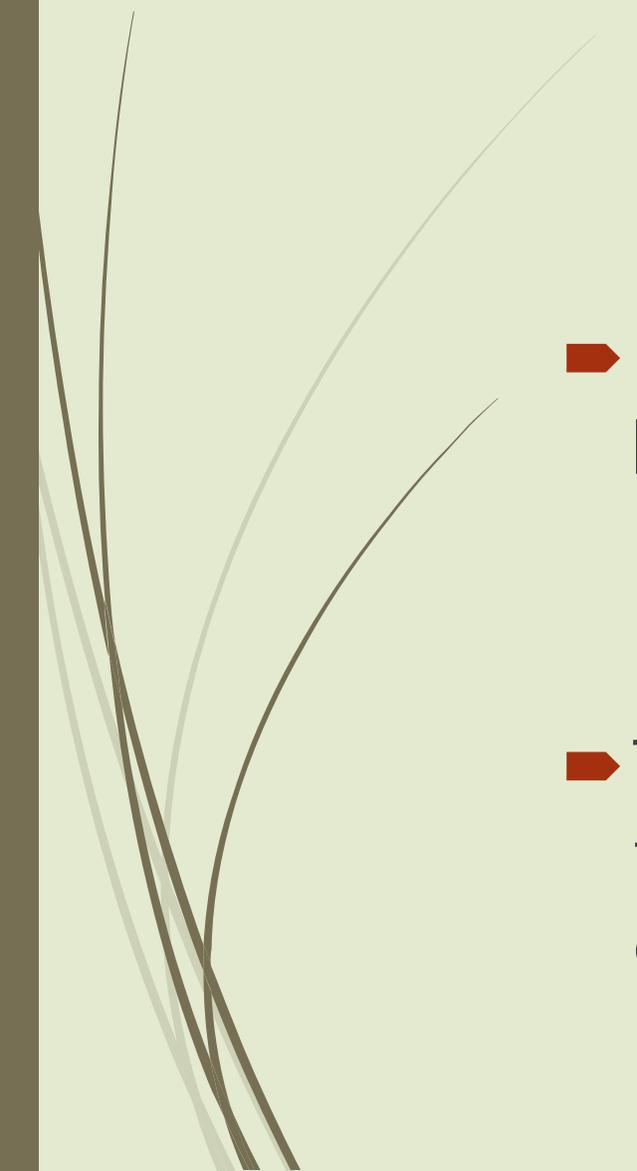


### III. Nécessité de l'intégration de la problématique des adolescents dans la loi sur la santé de la reproduction

- Les adolescents et les jeunes sont une grande partie de la population
- Ils sont les adultes de demain
- Il y a lieu donc de veiller à leur état de procréation pour un avenir meilleur de notre pays si pas de notre continent



# CONCLUSION



- La question de la reproduction concerne tous les citoyens et les adolescents et jeunes ne sont pas en reste
- Toutefois, il ya lieu que la question soit débattue tête froide sans passion pour une solution devant mettre tout le monde à l'aise

Merci pour votre attention

Des questions?



.... Problématique et Objectif ..... Méthodologie ..... Principaux enseignements ..... Conclusion ...

